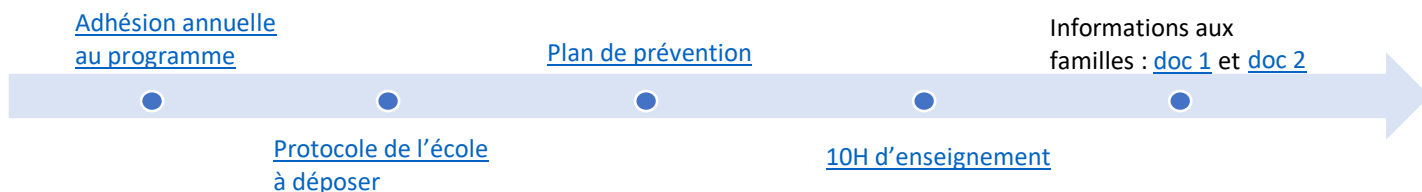


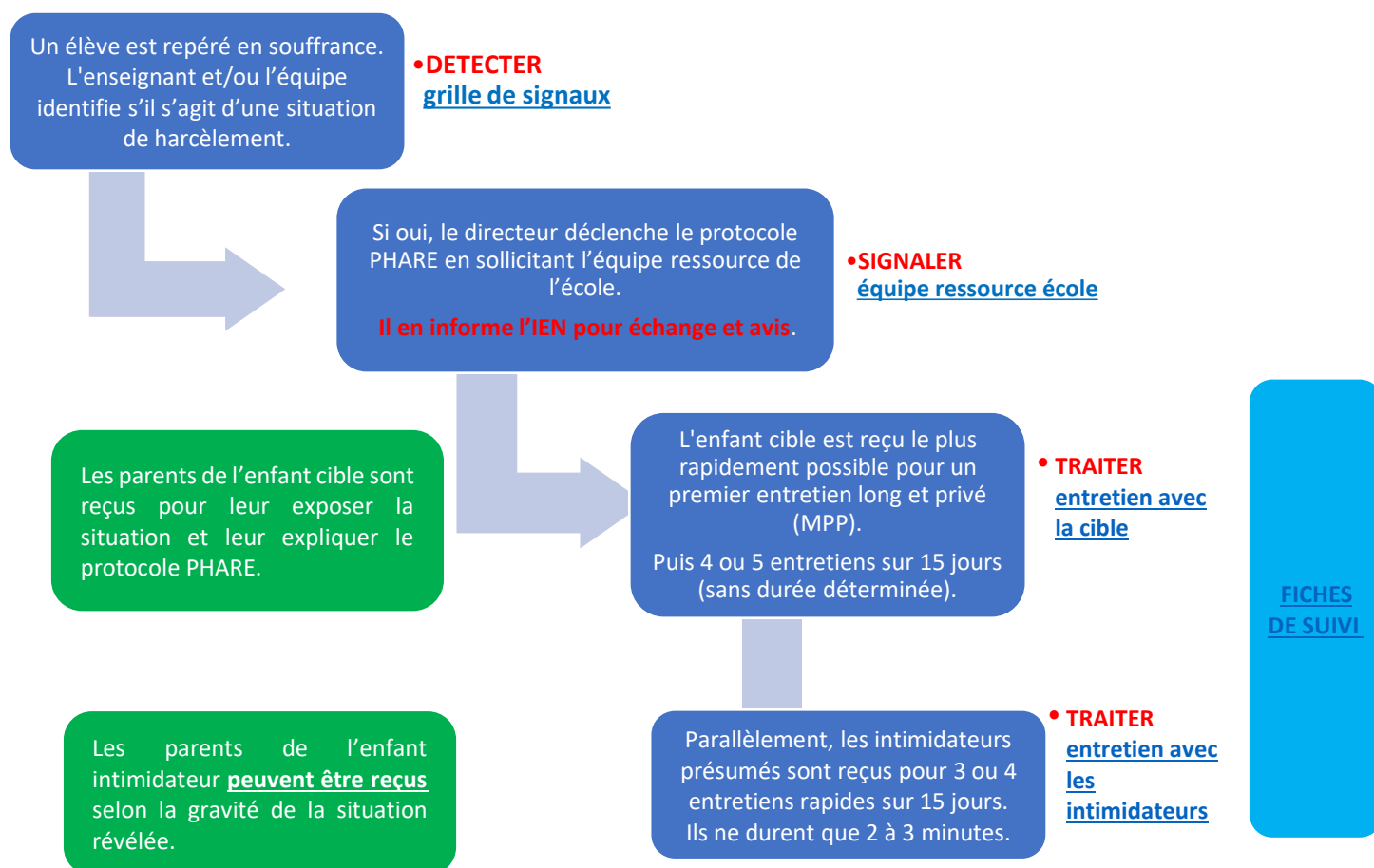
DEPLOIEMENT DU PROGRAMME PHARE – CIRCONSCRIPTION DE STRASBOURG 6

Fiche de route

SITUATION GENERALE



SITUATION DE HARCELEMENT



SITUATION DE HARCELEMENT NON RESOLUE

Après 15 jours :

- La situation **est résolue** mais on reste vigilant : on organise des rencontres de régulation avec l'élève cible d'une part et avec chaque intimidateur d'autre part.
- La situation **n'est pas résolue**, le directeur :
 - signale la situation au référent harcèlement de la DSDEN (Mme Nadège Gaillac : 03 88 45 92 30 – nadege.gaillac@ac-strasbourg.fr) et à l'IEN.
 - rédige un fait établissement
 - convoque une équipe éducative élargie pour décider des suites à envisager.